



Règlement du Championnat départemental Seniors et vétérans (CDSV) Saison 2018-2019

PREAMBULE

Pour la saison sportive 2018-2019, le Comité bi départemental Drôme Ardèche de badminton met en place un Championnat départemental Seniors et Vétérans qui sera supervisé par un juge arbitre (proposé et défrayé par le comité).

Le Comité Drôme Ardèche de badminton a la charge totale de l'organisation du Championnat Départemental Seniors et Vétérans.

ARTICLE 1 : LES PARTICIPANTS

Le Championnat Départemental Seniors et Vétérans est ouvert aux adhérents des clubs affiliés à la FFBaD du territoire Drômardéchois.

Seuls peuvent être admis à participer, les joueurs et les joueuses licenciés à la FFBaD, pour la saison en cours, ne faisant l'objet d'aucune mesure de suspension.

Les catégories concernées par ce Championnat Départemental Seniors et Vétérans sont les suivantes :

- Les seniors
- Les vétérans

Tous les joueurs participant à cette compétition doivent avoir une tenue correcte, respectant la réglementation fédérale.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS ET TABLEAUX

Les tableaux de simple, double et mixte sont proposés. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux mais **devront choisir entre simple ou mixte** le samedi.

Ils se dérouleront sur le weekend de la façon suivante :

Samedi : Simples et mixtes jusqu'aux finales incluses.

Dimanche : Doubles jusqu'aux finales incluses.

Par joueur, le montant des droits d'engagement est de 17€ pour un ou deux tableaux (tarif unique).

Les inscriptions doivent parvenir à Delphine Aiguier (280 rue du facteur cheval, 26 260 Charmes-Sur-l'Herbasse) 15 jours avant la date du championnat avec le règlement. Aucune dérogation ne sera accordée, passée la date limite d'inscription.

Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus excepté si l'absence est justifiée par un certificat. Celui-ci sera donné au juge arbitre le weekend de la compétition ou sera envoyé à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton située :

37 route du Vercors
38500 Saint Cassien

Ou par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

Dans la mesure du possible, les simples, doubles et mixtes seront joués en poules avec 2 sortants.

En senior, une fois les inscriptions closes, le comité Drôme Ardèche de badminton effectuera des regroupements par CPPH. Les tableaux seront ainsi équilibrés en regard du classement CPPH de chaque joueur.

En vétérans, une fois les inscriptions closes, le comité Drôme Ardèche de badminton effectuera des regroupements par CPPH. Les tableaux seront ainsi équilibrés en regard du classement CPPH de chaque joueur.

Les vétérans qui le souhaitent pourront s'inscrire en senior. Les joueurs vétérans sont autorisés à s'inscrire dans une discipline en senior et dans une autre en vétérans. Le comité, en accord avec le juge-arbitre, peut proposer aux vétérans de jouer en senior si les inscriptions en vétérans sont trop peu nombreuses.

Le championnat est ouvert aux joueurs de tous niveaux, de non classé à N1.

Les organisateurs, en accord avec les Juges Arbitres, se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

En cas de surnombre au niveau des inscriptions, celles-ci seront acceptées dans l'ordre d'arrivée à condition qu'elles soient accompagnées de leur règlement (Cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 3 : SPORTIF

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBaD, 2 sets gagnants de 21 points.

Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'heure de la convocation. Pour s'absenter, il sera indispensable de prévenir le juge-arbitre de la compétition.

Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux finales. Les matchs pourront être scorés si des personnes dans le gymnase le souhaitent.

Les volants sont à la charge des joueurs.

Le Comité Drôme Ardèche de badminton enverra les convocations au moins 5 jours avant la compétition par courriel avec un plan d'accès, des informations sur les affectations par salles, les coordonnées d'une personne en cas de problème le jour de la compétition ou d'oublis de saisis, forfaits.

Le Comité Drôme Ardèche de badminton se chargera de récompenser les champions départementaux, vice-champions départementaux.

Article 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Championnat Départemental Seniors et Vétérans fera chaque année l'objet d'une demande de label Ecobad de la FFBaD.



Cahier des charges Championnat départemental Seniors et vétérans (CDSV) Saison 2017-2018

Le Comité Drôme Ardèche de badminton a la charge totale de l'organisation du Championnat Départemental Jeunes et Vétérans.

Le club hôte recevra 10% des bénéfices de la manifestation. Exemple : si le comité gagne 1000€ sur la manifestation (recettes – dépenses), le club hôte percevra 100€.

Dans tous les cas, le club hôte pourra récupérer les volants usagés.

Le club hôte s'engage à mettre à disposition :

- Le gymnase de la commune (Possibilité d'avoir un courrier du comité si besoin)
- Des poteaux suffisamment lestés supportant les filets pour équiper l'ensemble du plateau sportif
- Des filets
- Des tables et chaises
- L'espace buvette avec 1 frigo.
- 1 personne du club dans le comité d'organisation et qui sera présente le weekend de la compétition
- Des bacs de tri dans une démarche développement durable.

Dans la mesure du possible, le club hôte peut mettre à disposition le petit matériel de la buvette (Machine à café, à paninis, hot dogs etc...).